

Les principaux contrats qui protègent votre personne

Les autres types de contrats, liste non exhaustive.

Le contrat de prévoyance individuelle et personnelle n'est pas lié à votre activité professionnelle. Il offre une protection financière en cas d'hospitalisation, d'accident de la vie privée ou d'accident de la circulation. Il vise à vous assurer une sécurité financière dans ces situations. Certains contrats sont spécifiques à certaines activités professionnelles, comme les frais généraux, qui permettent à l'assurance de couvrir les factures professionnelles pendant l'arrêt de travail d'un travailleur non salarié. Ces contrats sont conçus pour assurer la continuité de l'activité professionnelle en cas d'incapacité de travail.

La garantie homme-clé vise à assurer la protection financière de votre entreprise dans le cas où une personne clé détenant un savoir-faire, une expertise ou une compétence technique se retrouve dans l'incapacité permanente d'exercer son activité professionnelle. Cela permet de prévenir les conséquences économiques liées à la perte de cette personne essentielle pour l'entreprise. Le contrat de retraite complémentaire vous permet de planifier un capital ou une rente viagère qui sera versé au moment de votre départ à la retraite, afin de compenser la diminution de vos revenus. Ce contrat peut également inclure une rente de réversion en cas de décès, assurant ainsi une source de revenu pour votre conjoint survivant. D'autres contrats sont également disponibles, tels que le contrat pack associé ou le contrat indemnité de fin de carrière, parmi d'autres options proposées.